

ATTESTATION DE CONFORMITE SANITAIRE (ACS)

Certificate of sanitary conformity

Conformément à l'arrêté du 29 mai 1997 modifié et aux circulaires du Ministère de la santé
DGS/VS4 n° 99/217 du 12 avril 1999 et DGS/VS4 n° 2000/232 du 27 avril 2000

Coordonnées du demandeur / Contact details of the ACS owner : PLASSON France Parc du Levant 150 Impasse Anita Conti CS 70942 77563 LIEUSAIN	Nom(s) commercial(aux) du produit fini / Commercial name(s) of the finished product : Collet-bridés Anti-fluage Manchons électrosoudables Non Smartfuse PN25 Tés embouts mâles PN25 Coude 45° et 90° embouts mâles PN16 et PN25 Réductions embouts mâles PN10, PN16 et PN25 Bouchons fin de ligne PN10 (voir liste annexée)
--	--

Type de produit fini / Type of finished product :

- | | | |
|--|--|--|
| ☐ tube / pipe | ☐ Réservoirs / Storage systems | ☐ joint / seal, gasket, o-ring... |
| ☐ revêtement pour tubes / coating for pipes | ☐ Produits pour réservoirs / Products for storage systems | ☐ composant d'accessoires / accessories component |
| ☐ produit de jointoyage / sealing product | ☒ raccord et manchon / fittings | ☐ autre / other : |

Nature du matériau / Type of material :

- | | | |
|---|--|--|
| ☐ polychlorure de vinyl PVC | ☐ polybutylène PB | ☐ éthylène-propylène EPDM |
| ☐ PVC surchloré PVC-C | ☐ polyamide PA | ☐ butadiène-acrylonitrile NBR |
| ☒ polyéthylène PE | ☐ polytétrafluoroéthylène PTFE | ☐ autre / other : |
| ☐ polyéthylène réticulé PEX | ☐ acrylonitrile-butadiène-styrène ABS | |
| ☐ polypropylène PP | ☐ à base de résine époxydique / epoxy resin | |

Température(s) d'utilisation / Temperature(s) for the use :

- | | | |
|---|--|--|
| ☒ Eau froide / Cold water | ☐ Eau chaude / Warm water | ☐ Eau très chaude / Hot water |
|---|--|--|

Commentaires / Comments : ACS basée sur les ACS 21 MAT LY 136 & 137 avec l'accord écrit du titulaire / ACS based on ACS 21 MAT LY 136 & 137 with the written agreement of the owner

Couleur du matériau / Material color : noire / black

N° de dossier attribué par le laboratoire habilité / File reference : **22 MAT LY 344**

Formulation chimique / Chemical formulation :

Vérifiée par le laboratoire et conforme aux listes positives
Checked by the laboratory and conform to the positive lists

Essais de migration réalisés selon les normes NF EN 1420, NF EN 13052-1 & NF EN 12873-1 ou -2:

Migration tests performed according to the standards NF EN 1420, NF EN 13052-1 & NF EN 12873-1 or -2 :

Rapport S/V testé / S/V tested ratio : 1.5 dm⁻¹ (NF EN 1420 & NF EN 13052-1) & 5.6 dm⁻¹ (NF EN 12873-2)

Facteur de conversion associé / Associated conversion factor : 2 days/dm

Date des essais / Tests date : aucun essai n'est nécessaire / testing is not required

Commentaires : ACS basée sur les ACS 21 MAT LY 136 & 137

Comments : ACS based on ACS 21 MAT LY 136 & 137

Attestation délivrée par / Certificate issued by : Christelle AUTUGELLE

Signature :

Responsable Laboratoire MCDE
CARSO-LSEHL

A la date du / Date of issue : 07 Novembre 2022

Date d'expiration de l'ACS / Expiry date : 21 Septembre 2026

Commentaires / Comments : /

F_MC058-c 15/09/2014 MLN

Société par action simplifiée au capital de 2 283 622,38 Euros - RCS Lyon B 410 545 313 - SIRET 410 545 313 00042 - APE 743 B - N° TVA : FR 82 410 545 313

Siège Social et Laboratoire : 4, avenue Jean Moulin - CS 30228 - F - 69633 VENISSIEUX cedex - Tél. : (33) 04 72 76 16 16 - Fax : (33) 04 78 72 35 03

Site web : www.groupecarso.com - e-mail : mcde@groupecarso.com

ANNEXE 1 – Critères d'acceptabilité

Paramètres	Méthodes de mise en eau	Méthodes d'analyse	Critères d'acceptabilité	Unités
S d r i e	Odeur et flaveur (TON/TFN)	NF EN 1420 NF EN 1622	1) Tubes de diamètre intérieur inférieur à 80 mm : - Après 10 jours : si TON/TFN ≤ 8,0 alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté. - Après 10 jours : si TON/TFN > 16,0 alors le produit est réputé avoir échoué - Après 10 jours : si 8,0 < TON/TFN ≤ 16,0 alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 31 jours : si TON/TFN ≤ 8,0 alors le produit est réputé avoir réussi. Si TON/TFN > 8,0 alors le produit est réputé avoir échoué. 2) Tubes de diamètre intérieur supérieur ou égal à 80 mm, raccords, accessoires, membranes, joints et adhésifs : - Après 10 jours : si TON/TFN ≤ 2,0 alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté. - Après 10 jours : si TON/TFN > 4,0 alors le produit est réputé avoir échoué - Après 10 jours : si 2,0 < TON/TFN ≤ 4,0 alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 31 jours : si TON/TFN ≤ 2,0 alors le produit est réputé avoir réussi. Si TON/TFN > 2,0 alors le produit est réputé avoir échoué.	
	Couleur	NF EN 13052-1	≤ 10 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	mg/L Pt/Co
	Turbidité	NF EN 13052-1	< 0,5 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	NFU
	COT	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	- Après 10 jours : si COT ≤ 0,5 alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté. - Après 10 jours : si COT > 2,0 alors le produit est réputé avoir échoué. - Après 10 jours : si 0,5 < COT ≤ 2,0 alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 31 jours : si COT ≤ 0,5 alors le produit est réputé avoir réussi. Si COT > 0,5 alors le produit est réputé avoir échoué.	mg/l.
	Substances ayant une CM/Trobinet mentionnée dans les LP*	Analyse ou calcul	≤ CM/Trobinet (BPA : non détecté) à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	µg/L
S d r i e	Profil C.G.-SM	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	Pour l'eau froide à 10 jours (3ème période de migration) ou à 31 jours (9ème période) en cas d'essais prolongés : ≤ 1 par pic ≤ 5 pour la somme des pics	µg/L
	Rechercher les 62 éléments métalliques et minéraux par balayage ICP-MS + Mercure	NF EN ISO 17294-2 + NF EN 1483 ou NF EN ISO 17852 ou NF EN 12338	≤ 0,1 x LQ* (paramètres disposant d'une LQ fixée dans l'arrêté du 11 janvier 2007*) à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	µg/L
	TIM totaux pour les essais en eau chlorée uniquement	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	≤ 10 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	µg/l.

* CM/Trobinet = Concentration maximale admissible au robinet / LP = listes positives / LQ = limite de qualité

* Arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées

ATTESTATION DE CONFORMITE SANITAIRE (ACS)**Certificate of sanitary conformity**

Conformément à l'arrêté du 29 mai 1997 modifié et aux circulaires du Ministère de la santé
DGS/VS4 n° 99/217 du 12 avril 1999 et DGS/VS4 n° 2000/232 du 27 avril 2000

Nom(s) commercial(aux) du produit fini / Commercial name(s) of the finished product :

49015020	MANCHON ES NON SMARTFUSE PN25 PE100 D20	9022315	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 BOULON INOX ISO GN10 D315
49015025	MANCHON ES NON SMARTFUSE PN25 PE100 D25	9023200	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 ISO GN16 D200
49015032	MANCHON ES NON SMARTFUSE PN25 PE100 D32	9023225	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 ISO GN16 D225
49015040	MANCHON ES NON SMARTFUSE PN25 PE100 D40	9023250	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 ISO GN16 D250
49015140	MANCHON ES PN25 NON SMARTFUSE PE100 D140	9023280	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 ISO GN16 D280
9021025	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 ISO GN10/16 D25	9023315	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 ISO GN16 D315
9021032	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 ISO GN10/16 D32	9027040	COLLET EMBOUTS MALES PE100 PN10 SDR17 D40
9021040	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 ISO GN10/16 D40	9027050	COLLET EMBOUTS MALES PE100 PN10 SDR17 D50
9021050	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 ISO GN10/16 D50	9029020	COLLET EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D20
9021063	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 ISO GN10/16 D63	9029025	COLLET EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D25
9021075	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 ISO GN10/16 D75	9029032	COLLET EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D32
9021090	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 ISO GN10/16 D90	9029040	COLLET EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D40
9021110	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 ISO GN10/16 D110	9029050	COLLET EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D50
9021125	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 ISO GN10/16 D125	9029063	COLLET EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D63
9021140	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 ISO GN10/16 D140	9029075	COLLET EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D75
9021160	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 ISO GN10/16 D160	9029090	COLLET EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D90
9021180	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 ISO GN10/16 D180	9029110	COLLET EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D110
9021200	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 ISO GN10 D200	9029125	COLLET EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D125
9021225	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 ISO GN10 D225	9029140	COLLET EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D140
9021250	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 ISO GN10 D250	9029160	COLLET EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D160
9021280	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 ISO GN10 D280	9029180	COLLET EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D180
9021315	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 ISO GN10 D315	9029200	COLLET EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D200
9021355	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 ISO GN10 D355	9029225	COLLET EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D225
9021400	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 ISO GN10 D400	9029250	COLLET EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D250
9022040	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 BOULON INOX ISO GN10/16 D40	9029280	COLLET EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D280
9022050	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 BOULON INOX ISO GN10/16 D50	9048020	TE 90 EMBOUTS MALES PE100 PN16 SDR11 D20
9022063	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 BOULON INOX ISO GN10/16 D63	9049032	TE 90 EMBOUTS MALES PE100 PN25 SDR7.4 D32
9022075	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 BOULON INOX ISO GN10/16 D75	9049040	TE 90 EMBOUTS MALES PE100 PN25 SDR7.4 D40
9022090	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 BOULON INOX ISO GN10/16 D90	9049050	TE 90 EMBOUTS MALES PE100 PN25 SDR7.4 D50
9022110	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 BOULON INOX ISO GN10/16 D110	9049063	TE 90 EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D63
9022125	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 BOULON INOX ISO GN10/16 D125	9049075	TE 90 EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D75
9022140	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 BOULON INOX ISO GN10/16 D140	9049090	TE 90 EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D90
9022160	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 BOULON INOX ISO GN10/16 D160	9049110	TE 90 EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D110
9022180	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 BOULON INOX ISO GN10/16 D180	9049125	TE 90 EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D125
9022200	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 BOULON INOX ISO GN10 D200	9049140	TE 90 EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D140
9022225	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 BOULON INOX ISO GN10 D225	9049160	TE 90 EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D160
9022250	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 BOULON INOX ISO GN10 D250	9058020	COUDE 90 EMBOUTS MALES PE100 PN16 SDR11 D20
9022280	COLLET BRIDE ANTIFLUAGE PE100 BOULON INOX ISO GN10 D280	9059032	COUDE 90 EMBOUTS MALES PE100 PN25 SDR7.4 D32

Essais de migration réalisés selon les normes NF EN 1420, NF EN 13052-1 & NF EN 12873-1 ou -2:**Migration tests performed according to the standards NF EN 1420, NF EN 13052-1 & NF EN 12873-1 or -2 :**

Rapport S/V testé / S/V tested ratio : 1.5 dm⁻¹ (NF EN 1420 & NF EN 13052-1) & 5.6 dm⁻¹ (NF EN 12873-2)

Facteur de conversion associé / Associated conversion factor : 2 days/dm

Date des essais / Tests date : aucun essai n'est nécessaire / testing is not required

Commentaires : ACS basée sur les ACS 21 MAT LY 136 & 137

Comments : ACS based on ACS 21 MAT LY 136 & 137

Attestation délivrée par / Certificate issued by :

Christelle AUTUGELLE

Signature :

Responsable MCDE

CARSO - L.S.E.H.L.

A la date du / Date of issue : 07 Novembre 2022

Date d'expiration de l'ACS / Expiry date : 21 Septembre 2026

Commentaires / Comments :

F_MC058-c 15/09/2014 MLN

ANNEXE 1 – Critères d'acceptabilité

Paramètres	Méthodes de mise en eau	Méthodes d'analyse	Critères d'acceptabilité	Unités
S é r i e 1	Odeur et flaveur (TON/TFN)	NF EN 1420 NF EN 1622	1) Tubes de diamètre intérieur supérieur ou égal à 80 mm : - Après 10 jours : si TON/TFN $\leq$ 8,0 alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté. - Après 10 jours : si TON/TFN $>$ 16,0 alors le produit est réputé avoir échoué. - Après 10 jours : si $8,0 <$ TON/TFN $\leq$ 16,0 alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 31 jours : si TON/TFN $\leq$ 8,0 alors le produit est réputé avoir réussi. Si TON/TFN $>$ 8,0 alors le produit est réputé avoir échoué. 2) Tubes de diamètre intérieur supérieur ou égal à 80 mm, raccords, accessoires, membranes, joints et adhésifs : - Après 10 jours : si TON/TFN $\leq$ 2,0 alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté. - Après 10 jours : si TON/TFN $>$ 4,0 alors le produit est réputé avoir échoué. - Après 10 jours : si $2,0 <$ TON/TFN $\leq$ 4,0 alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 31 jours : si TON/TFN $\leq$ 2,0 alors le produit est réputé avoir réussi. Si TON/TFN $>$ 2,0 alors le produit est réputé avoir échoué.	
	Couleur	NF EN 13052-1	$\leq$ 10 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	mg/L Pt/Co
	Turbidité	NF EN 13052-1	$\leq$ 0,5 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	NFU
	COT	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	- Après 10 jours : si COT $\leq$ 0,5 alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté. - Après 10 jours : si COT $>$ 2,0 alors le produit est réputé avoir échoué. - Après 10 jours : si $0,5 <$ COT $\leq$ 2,0 alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 31 jours : si COT $\leq$ 0,5 alors le produit est réputé avoir réussi. Si COT $>$ 0,5 alors le produit est réputé avoir échoué.	mg/L
	Substances ayant une CM/Trobinet incriminée dans les LP*	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	$<$ CM/Trobinet (BPA : non détecté)	µg/L
S é r i e 2	Profil C.G.-SM	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	Pour l'eau froide à 10 jours (3ème période de migration) ou à 31 jours (9ème période) en cas d'essais prolongés : $\leq$ 1 par pic $\leq$ 5 pour la somme des pics	µg/L
	Rechercher les 62 éléments métalliques et minéraux par balayage ICP-MS + Mercure	NF EN ISO 17294-2 + NF EN 1483 ou NF EN ISO 17852 ou NF EN 12338	$\leq 0,1 \times LQ^*$ (paramètres disposant d'une LQ fixée dans l'arrêté du 11 janvier 2007*) à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	µg/L
	TMM totaux pour les essais en eau chlorée uniquement	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	$\leq$ 10 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	µg/L

* CM/Trobinet = Concentration maximale admissible au robinet / LP = listes positives / LQ = limite de qualité

* Arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées

ATTESTATION DE CONFORMITE SANITAIRE (ACS)

Certificate of sanitary conformity

Conformément à l'arrêté du 29 mai 1997 modifié et aux circulaires du Ministère de la santé
DGS/VS4 n° 99/217 du 12 avril 1999 et DGS/VS4 n° 2000/232 du 27 avril 2000

Nom(s) commercial(aux) du produit fini / Commercial name(s) of the finished product :

9059040	COUDE 90 EMBOUTS MALES PE100 PN25 SDR7.4 D40	9118225200	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 PN16 SDR11 D225X200
9059050	COUDE 90 EMBOUTS MALES PE100 PN25 SDR7.4 D50	9119025020	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 PN25 SDR7.4 D25X20
9059063	COUDE 90 EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D63	9119032025	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 PN25 SDR7.4 D32X25
9059075	COUDE 90 EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D75	9119040032	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 PN25 SDR7.4 D40X32
9059090	COUDE 90 EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D90	9119050025	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 PN25 SDR7.4 D50X25
9059110	COUDE 90 EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D110	9119050032	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 PN25 SDR7.4 D50X32
9059125	COUDE 90 EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D125	9119050040	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 PN25 SDR7.4 D50X40
9059140	COUDE 90 EMBOUTS MALES PE100 PN25 SDR7.4 D140	9119063032	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D63X32
9059160	COUDE 90 EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D160	9119063040	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D63X40
9067160	COUDE 45 EMBOUTS MALES PE100 PN10 SDR17 D160	9119063050	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D63X50
9069032	COUDE 45 EMBOUTS MALES PE100 PN25 SDR7.4 D32	9119075040	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D75X40
9069040	COUDE 45 EMBOUTS MALES PE100 PN25 SDR7.4 D40	9119075050	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D75X50
9069050	COUDE 45 EMBOUTS MALES PE100 PN25 SDR7.4 D50	9119075063	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D75X63
9069063	COUDE 45 EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D63	9119090050	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D90X50
9069075	COUDE 45 EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D75	9119090063	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D90X63
9069090	COUDE 45 EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D90	9119090075	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D90X75
9069110	COUDE 45 EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D110	9119110063	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D110X63
9069125	COUDE 45 EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D125	9119110075	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D110X75
9069140	COUDE 45 EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D140	9119110090	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D110X90
9069160	COUDE 45 EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D160	9119125075	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D125X75
9117063032	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 PN10 SDR17 D63X32	9119125090	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D125X90
9117063040	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 PN10 SDR17 D63X40	9119125110	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D125X110
9117063050	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 PN10 SDR17 D63X50	9119140090	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D140X90
9117110050	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 PN10 SDR17 D110X50	9119140110	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D140X110
9117180140	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 PN10 SDR17 D180X140	9119140125	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D140X125
9117200140	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 PN10 SDR17 D200X140	9119160110	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D160X110
9117200180	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 PN10 SDR17 D200X180	9119160125	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D160X125
9117225090	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 PN10 SDR17 D225X90	9119160140	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 SDR7.4 PN25 D160X140
9117225125	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 PN10 SDR17 D225X125	9127040	BOUCHON FIN DE LIGNE PE100 PN10 SDR17 D40
9117225200	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 PN10 SDR17 D225X200	9127050	BOUCHON FIN DE LIGNE PE100 PN10 SDR17 D50
9118025020	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 PN16 SDR11 D25X20	9148090050	TE 90 REDUIT EMBOUTS MALES PE100 PN16 SDR11 D90X50
9118032020	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 PN16 SDR11 D32X20	9148090063	TE 90 REDUIT EMBOUTS MALES PE100 PN16 SDR11 D90X63
9118040020	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 PN16 SDR11 D40X20		
9118063025	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 PN16 SDR11 D63X25		
9118110050	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 PN16 SDR11 D110X50		
9118180140	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 PN16 SDR11 D180X140		
9118200140	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 PN16 SDR11 D200X140		
9118200180	REDUCTION EMBOUTS MALES PE100 PN16 SDR11 D200X180		

Essais de migration réalisés selon les normes NF EN 1420, NF EN 13052-1 & NF EN 12873-1 ou -2:

Migration tests performed according to the standards NF EN 1420, NF EN 13052-1 & NF EN 12873-1 or -2 :

Rapport S/V testé / S/V tested ratio : 1.5 dm⁻¹ (NF EN 1420 & NF EN 13052-1) & 5.6 dm⁻¹ (NF EN 12873-2)

Facteur de conversion associé / Associated conversion factor : 2 days/dm

Date des essais / Tests date : aucun essai n'est nécessaire / testing is not required

Commentaires : ACS basée sur les ACS 21 MAT LY 136 & 137

Comments : ACS based on ACS 21 MAT LY 136 & 137

Attestation délivrée par / Certificate issued by :

Christelle AUTUGELLE

Signature :

Responsable MCDE

CARSO - L.S.E.H.L.

A la date du / Date of issue : 07 Novembre 2022

Date d'expiration de l'ACS / Expiry date : 21 Septembre 2026

Commentaires / Comments : /

F_MC058-c 15/09/2014 MLN

ANNEXE 1 – Critères d'acceptabilité

Paramètres	Méthodes de mise en eau	Méthodes d'analyse	Critères d'acceptabilité	Unités
Odeur et flaveur (TON/TFN)	NF EN 1420	NF EN 1622	1) Tubes de diamètre intérieur supérieur ou égal à 80 mm : - Après 10 jours : si TON/TFN $\leq$ 8,0 alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté. - Après 10 jours : si TON/TFN $>$ 16,0 alors le produit est réputé avoir échoué. - Après 10 jours : si $8,0 <$ TON/TFN $\leq$ 16,0 alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 31 jours : si TON/TFN $\leq$ 8,0 alors le produit est réputé avoir réussi. Si TON/TFN $>$ 8,0 alors le produit est réputé avoir échoué. 2) Tubes de diamètre intérieur supérieur ou égal à 80 mm, raccords, accessoires, membranes, joints et adhésifs : - Après 10 jours : si TON/TFN $\leq$ 2,0 alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté. - Après 10 jours : si TON/TFN $>$ 4,0 alors le produit est réputé avoir échoué. - Après 10 jours : si $2,0 <$ TON/TFN $\leq$ 4,0 alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 31 jours : si TON/TFN $\leq$ 2,0 alors le produit est réputé avoir réussi. Si TON/TFN $>$ 2,0 alors le produit est réputé avoir échoué.	-
Couleur	NF EN 13052-1	NF EN ISO 7887	$\leq$ 10 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	mg/L Pt/Co
Turbidité	NF EN 13052-1	NF EN ISO 7027	$\leq$ 0,5 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	NFU
COT	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	NF EN 1484	- Après 10 jours : si COT $\leq$ 0,5 alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté. - Après 10 jours : si COT $>$ 2,0 alors le produit est réputé avoir échoué. - Après 10 jours : si $0,5 <$ COT $\leq$ 2,0 alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 31 jours : si COT $\leq$ 0,5 alors le produit est réputé avoir réussi. Si COT $>$ 0,5 alors le produit est réputé avoir échoué.	mg/L
Substances ayant une CMTröbinet mentionnée dans les LP*	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	Analyse ou culcal	$<$ CMTröbinet (BPA : non détecté)	μ g/L
Profil CO-SM	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	NF EN 15768	à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés Pour l'eau froide à 10 jours (3ème période de migration) ou à 31 jours (9ème période) en cas d'essais prolongés : $\leq$ 1 par pic $\leq$ 5 pour la somme des pics	μ g/L
Rechercher les 62 éléments métalliques et minéraux par balayage ICP-MS + Mercure	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	NF EN ISO 17294-2 + NF EN 1483 ou NF EN ISO 17852 ou NF EN 12338	$\leq$ 0,1 x LQ* (paramètres disposant d'une LQ fixée dans l'arrêté du 11 janvier 2007*) à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	μ g/L
TMM totaux pour les essais en eau chlorée uniquement	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	NF EN ISO 10301 ou NF EN ISO 15680	$\leq$ 10 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	μ g/L

* CMTröbinet = Concentration maximale admissible au robinet / LP = listes positives / LQ = limite de qualité

* Arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées